

Actes du pouvoir souverain (A)

La série A est essentiellement une collection de lettres patentes, édits, ordonnances, déclarations, arrêts du Conseil d'État réglementant l'administration générale et locale. On y trouve également des documents sur le domaine royal et en particulier sur la gestion de l'apanage de Charles Philippe, comte d'Artois, futur roi Charles X. Cet apanage, constitué en 1773, s'accrut en 1776 du comté de Ponthieu et en 1785 des terres de Saint-Valery et Cayeux ; il fut supprimé en 1790.

1556 - 1792

Support : 8,30 mètres linéaires

Historique de la conservation : Aux pièces qui formaient initialement la série A des Archives départementales de la Somme, se sont ajoutés d'autres actes retrouvés au fil du temps et insérés à leur place chronologique. Une nouvelle cotation a été effectuée par Anne-Marie Baldy en 1992. Lors du classement du fonds privé Delegorgue-Cordier (24 J), avant 2004, il est apparu que plusieurs liasses relevaient de la gestion de l'apanage du comte d'Artois, dont Jean-Jacques Wulfran Delegorgue était receveur : elles ont donc logiquement trouvé leur place en série A (cotes actuelles A75 à A86). Enfin, les cotes A87 et A88 correspondent à des documents retrouvés au cours du classement de la sous-série 1J (pièces isolées d'origine privée).

Actes du pouvoir souverain

A1 - A4 1556-1702. - Édits et ordonnances des rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, portant : suppression des Bureaux généraux des finances ; - création d'un Bureau des finances, à Lille ; - règlement pour les manufactures d'étoffes de laine du duché d'Aumale- et de la prévôté de Grandvilliers ; - règlement pour les faiseurs de bas au métier et d'autres ouvrages, tant de soie que de fil, laine et coton ; - défense de faire des pèlerinages sans permission du Roi et des évêques ; - concernant : les privilèges des trésoriers de France ; - la saisie des meubles sur lesquels se trouveraient des armes non enregistrées ; - l'hérédité des offices de notaires, garde-notes, tabellions et procureurs ; - la création de notaires royaux et apostoliques ; - la préséance, dans les cérémonies publiques, des marchands, anciens juges-consuls, sur les procureurs ; - l'abonnement de la province d'Artois, pour l'exemption de toutes affaires de finance ; - l'établissement d'un Hôtel des Monnaies, à Lille ; - la permission, donnée aux marchands de Paris, d'avoir des poids de telle pesanteur que bon leur semblera ; - l'excommunication des religieuses de l'abbaye de Notre-Dame-au-Bois, par l'Évêque de Noyon, etc.

1556 - 1702

A1

1556-1673

1556 - 1673

A2

1674-1691

1674 - 1691

A3

1692-1699

1692 - 1699

A4

1700-1702

1700 - 1702

A5 - A7 1703-1708. - Édits, déclarations et lettres patentes du roi Louis XIV, portant : défense aux maires, échevins, syndics et tous autres, d'intenter aucune action judiciaire, avant d'avoir obtenu l'autorisation des habitants ; - création de trente offices de commissaires provinciaux des guerres ; - création de deux offices de conseillers du Roi, inspecteurs généraux des manufactures, dans chacune des provinces et Généralités du royaume ; - règlement pour la perception des droits du contrôle des actes de notaires ; - attribution au Grand Conseil des procès relatifs aux biens appartenant à l'Ordre de Fontevraud ; - concernant : les privilèges des secrétaires du Roi ; - le prix des matières d'or et d'argent ; - les offices de chevaliers d'honneur dans les

Chambres des Comptes, Cours des aides et Bureaux des finances, pouvant être levés par des roturiers, qui seront anoblis, par le fait seul de cette acquisition, etc.

1703 - 1708

A5

1703-1705

1703 - 1705

A6

1706-1707

1706 - 1707

A7

1708

1708

A8 - A9 1709-1714. - Édits du roi Louis XIV, portant : création des offices de conservateurs des registres des baptêmes, mariages et sépultures ; - nouveau règlement sur les tailles, sur le rétablissement de la culture des domaines abandonnés, l'augmentation des bestiaux, etc. - Arrêts du Conseil d'État, portant défense : de tuer les agneaux ; - de brasser aucunes bières et de faire des eaux-de-vie de grains ; - de faire commerce des étoffes des Indes de la Chine et du Levant ; - de vendre des harengs frais du 1er janvier au 30 septembre ; - concernant : le cours des anciennes espèces d'or et d'argent ; - la loterie de 300,000 livres en faveur de la manufacture royale d'étoffes de Boufflers ; - l'établissement d'une Chambre de commerce, en la ville de Lille ; - les droits d'entrée sur le charbon de terre provenant d'Angleterre, etc.

1709 - 1714

A8

1709-1711

1709 - 1711

A9

1712-1714

1712 - 1714

A10 - A12 1715-1718. - Édits des rois Louis XIV et Louis XV, portant : établissement d'une juridiction consulaire dans la ville de Lille ; - règlement sur les tailles et suppression générale tant des anoblissements par lettres, que des privilèges attribués, depuis le 1er janvier 1689, aux offices soit militaires soit de judicature, police et finance ; - concernant : la Compagnie des trois cent quarante secrétaires du Roi ; - les registres journaux qui doivent être tenus par tous les officiers comptables. - Déclarations du roi Louis XV, portant règlement pour les receveurs généraux des finances ; - concernant l'élection des maires et autres officiers des Hôtels-de-Ville ; - servant de règlement pour le contrôle général des finances. - Ordonnances du Roi, concernant : la durée des deuils ; - les haras des particuliers. - Arrêts du Conseil d'État, portant : diminution des espèces de billon ; - modération des droits d'entrée sur le charbon de terre provenant d'Angleterre ; - règlement pour le commerce des laines ; - règlement pour la fabrique et la teinture des ouvrages de soie qui se font au métier ; - concernant la recherche des usurpateurs de noblesse ; - ordonnant que les billets de la Banque générale seront pris en paiement de toutes impositions ; - fixant les droits d'entrée sur les toiles de ménage qui se fabriquent dans la Flandre française, etc.

1715 - 1718

A10

1715

1715

A11

1716

1716

A12

1717-1718

1717 - 1718

A13

1719. - Édits du roi Louis XV, ordonnant : la fabrication de nouvelles espèces d'or et d'argent fin ; - la fabrication des pièces de douze et de six deniers ; - concernant les bénéfiques possédés par les religieux de plusieurs communautés. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant : une diminution sur les espèces d'or ; - le remboursement de toutes les rentes perpétuelles de l'Hôtel-de Ville de Paris ; - portant : défense de contrôler les actes des notaires, après la quinzaine du jour de leur date ; - réduction du prix des anciennes espèces et matières d'or ; - diminution des droits sur le beurre et le fromage ; - défense aux gens de main-morte de faire aucune construction à neuf, sans en avoir communiqué les plans aux intendants, et, dans Paris, au lieutenant-général de police ; - révocation du privilège exclusif de la vente du tabac accordé à Jean Ladmiral. et permission, à tous les sujets de Sa Majesté, d'en faire commerce en gros et en détail ; - concernant : la loterie de l'Hôtel-de-Ville de Paris ; - les toiles d'Artois et de la Flandre française envoyées dans l'étendue des cinq Grosses-Fermes, pour y être blanchies seulement ; - les billets de banque ; - l'entrée en France des sardines étrangères, etc.

1719

A14

1720. - Édits du roi Louis XV, portant : création de 25.000.000 de livres de rente, au denier 40, sur l'Hôtel-de-Ville de Paris ; - ordonnant : une fabrication de 1,500,000 marcs de cuivre en demi-sols et quarts de sols ; - une fabrication de louis d'argent. - Ordonnances du Roi, portant : défense d'entrer en France, aux sujets de l'Empereur, du roi de la Grande-Bretagne et des États-Généraux des Provinces-Unies, qui seraient déclarés rebelles ; - défense, sous peine de la vie, à tous sujets du Roi, de sortir du royaume, jusqu'au 1er janvier 1721, sans passeport ou permission. - Déclaration du Roi pour abolir l'usage des espèces d'or et l'usage de toutes les espèces d'argent, à l'exception des sixièmes et des douzièmes d'écu et des livres d'argent. - Arrêts du Conseil d'État, portant : défense de porter, ou de faire entrer dans le royaume, des diamans, des perles et des pierres précieuses ; - défense, sous peine de la vie, d'introduire, dans le royaume, aucunes étoffes ou toiles des Indes, de la Chine et du Levant, ou des étoffes fabriquées dans la ville de Marseille ; - suppression des billets de banque, au 1er novembre 1720 ; - ordonnant : la réduction des pièces de 20 sols à 18 et des pièces de 10 sols à 9 ; - l'élargissement des grands chemins et leur plantation ; - révoquant tous les affranchissements des tailles et autres impositions, tant dans le pays de taille réelle que dans les pays d'élection ; - déclarant nulles les stipulations faites pour paiements en espèces sonnantes et ordonnant que tous paiements soient faits en billets de banque ; - concernant : la liberté du transit accordée en faveur des manufactures de Flandre ; - la Banque et la Compagnie des Indes, etc.

1720

A15

1721. - Ordonnance du roi Louis XV portant règlement pour la division et l'étendue des capitaineries garde-côtes de la province de Picardie. - Déclaration du Roi portant règlement pour la ferme du tabac. - Arrêts du Conseil d'État, concernant : les comptes en banque et virements des parties ; - les étoffes fabriquées en Languedoc et dans le Gévaudan ; - les faux-sauniers, avec injonction aux habitants des villes, bourgs et communautés, de faire sonner le tocsin sur lesdits faux-sauniers, à peine de 500 livres d'amende ; - portant interdiction du commerce par mer, avec tous les ports de la Provence ; - règlement pour la fabrication des serges rases de Saint-Lô ; - modération des droits d'entrée sur le charbon de terre provenant d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande ; - règlement pour la levée du droit de cinq sols par livre de tabac, qui se perçoit dans la ville d'Arras ; - une imposition de 133,368 livres à percevoir sur la Généralité d'Amiens, pendant l'année 1722, pour subvenir à la dépense des troupes ; - déclarant libre le commerce des provinces de Languedoc, Lyonnais et Dauphiné ; - portant que les offices de lieutenant de maire n'exemptent pas du droit

de franc-fief, et que le sieur Tabary, lieutenant de maire de la ville de Guise, est condamné au paiement de ce droit, pour le fief de La Mothe, etc.

1721

A16

1722. - Édits du roi Louis XV portant création et établissement de maîtrises d'arts et métiers, dans toutes les villes du royaume. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant : la formation et la remise aux intendants des états détaillés des revenus patrimoniaux, des octrois et de la dépense des villes ; - la visite, au bureau de Crèvecoeur, des étoffes qui devront être exposées en vente, au marché de cette ville ; le rétablissement de droits supprimés par différents édits, afin d'en employer le produit au remboursement des dettes de l'État ; - accordant, aux teinturiers, la faculté de teindre, de blanc en noir, les étamines à voile et autres petites étoffes qui ne passent point au foulon ; - déclarant que les bourgeois et habitants des villes d'Amiens et d'Abbeville sont tenus de payer les droits de francs-fiefs ; - portant : règlement pour le contrôle des exploits faits à la requête des receveurs des tailles et de l'impôt du sel ; - règlement général sur la marée et le poisson de mer frais, sec et salé, destinés à l'approvisionnement de Paris ; - défense de laisser sortir les bois hors du royaume ; - défense, à tous maîtres de coches, carrosses et messagerie", et à leurs commis, cochers et conducteurs, de transporter des vins, eaux de-vie et autres liqueurs, sans avoir la preuve du paiement des droits de courtiers-jaugeurs ; réduction, au denier cinquante, des rentes et intérêts dus par les villes et les communautés ; - concernant le remboursement des offices supprimés par différents édits et arrêts, etc. .

1722

A17

1723. - Ordonnances du roi Louis XV, portant : peine de mort contre les soldats et tous autres qui seraient con-vaincus d'avoir volé des pièces ou munitions d'artillerie ; - autorisation de faucher les foins avant la Saint-Jean, sans en demander aucune permission aux seigneurs, aux capitaines des chasses et autres officiers. - Déclaration du Roi portant défense de vendre, d'acheter et de mesurer les blés, grains et farines, ailleurs que dans les halles et marchés. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant le paiement, aux acquéreurs des offices municipaux, des gages attribués à ces offices, et assignés sur les revenus et les octrois des villes ; - faisant défense : d'imprimer aucuns livres et livrets, sans privilège ou permission ; - d'établir aucuns fourneaux, martinets, forges et verreries, si ce n'est en vertu de lettres patentes ; - déclarant la province d'Artois dispensée de l'exécution des édits portant rétablissement des offices municipaux et création des, maîtrises ; - concernant : le remboursement des rentes du clergé ; - le faux-saunage qui se fait dans le département d'Amiens, par les habitants de la ville de Saint-Pol en Artois ; - la fabrication des bas et autres ouvrages faits au métier ; - accordant, à la Compagnie des Indes, le privilège exclusif de la vente du tabac et du café, etc.

1723

A18

1724-1725. - Édits du roi Louis XV, portant : création de quatre intendants du commerce ; - suppression des offices municipaux ; - réduisant le nombre des secrétaires du Roi à deux cent quarante ; - fixant les limites de la capitainerie des chasses d'Halatte ; - ordonnant une refonte générale de toutes les espèces d'argent - Ordonnances, portant défense de courir la poste en berline, ou en chaise à deux personnes ; - fixant le nombre de chevaux qui pourront être attelés aux charrettes à deux loues.- Arrêts du Conseil d'État, portant : règlement relatif aux verres à vitres destinés à la fourniture de Paris ; - défense de faire sortir du royaume des soies teintes propres à la fabrication des étoffes ; - règlement pour la visite et la marque des étoffes dans les bureaux des Fermes ; - défense de percevoir les droits de péage, de travers et de passage, sur les blés, les grains et les farines, qui seront conduits à Paris, avant le 1er juillet 1726 ; - concernant le privilège exclusif des loteries, accordé à la Compagnie des Indes, etc

A19

1726-1727. - Édits du roi Louis XV, ordonnant une fabrication de nouvelles espèces d'or et d'argent ; - portant rétablissement, en faveur des secrétaires, du Roi des chancelleries près les Cours, de la noblesse au premier degré.- Arrêts du Conseil d'État, portant : défense de vendre ou de tuer des agneaux, pendant deux ans, h compter du 6 mars 1726 ; - règlement pour le commerce des matières d'or et d'argent ; - permission, aux communautés d'arts et métiers, d'acquérir les maîtrises qui restent à vendre ; - imposition, sur la Généralité d'Amiens, de la somme de 94,685 livres 8 sols 8 deniers, pour servir au paiement des propriétés qui ont été comprises dans les fortifications de la ville d'Abbeville, pendant les années 1698 à 1712 ; - défense aux brasseurs, aux raffineurs de sels, et à tous autres se servant de chaudières et de fourneaux, de les chauffer avec du bois ou des tourbes ; - concernant les affaires soumises au Bureau de la noblesse, etc.

1726 - 1727

A20

1728-1729. - Déclaration du roi Louis XV concernant les imprimeurs. - Règlement à observer dans les hôpitaux militaires. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant : qu'il ne sera payé aucun droit d'entrée pour les moutons, les brebis et les agneaux qui seront introduits dans le royaume avant le 31 décembre 1729 ; - que les chapeaux appelés vigognes ou dauphins, demi-vigognes, et ceux de poil, paieront indistinctement, à la sortie, 35 sols par douzaine ; - que les toiles ne seront réputées grosses qu'autant que la pièce, de 37 aunes de longueur sur trois quarts de largeur, sera du poids de 27 livres et au-dessus ; - que les foulonniers, les tondeurs et les pareurs seront tenus de se servir de chardons pour garnir et coucher le poil des draps et des autres étoffes de laine, avec défense d'y employer des cardes de fer ; - autorisant le remboursement des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, sous forme de loterie ; - maintenant Magdelaine de Gomer, dame de Luzancy-en-Brie, dans la possession et jouissance du droit de bac sur la Marne, au village de Luzancy ; - supprimant la loterie de 2,000,000 de livres accordée en faveur du prieur et des habitants de Saint-Thibault en Auxois, et ordonnant qu'elle serait tirée jusqu'à concurrence de ce qui avait été reçu jusqu'alors ; - portant : règlement pour les toiles, batistes et linons qui se fabriquent dans les provinces de Picardie, d'Artois, du Hainaut, de la Flandre française et du Cambrésis ; - défense de blanchir les toiles, batistes et linons, avant le 15 mars et après le 30 septembre de chaque année, etc.

1728 - 1729

A21

1730-1731. - Ordonnance du roi Louis XV fixant la jurisprudence sur la nature, la forme, les charges et les conditions des donations. - Règlement pour l'établissement d'un Conseil royal de commerce - Arrêts du Conseil d'État ; ordonnant que tous ceux qui jouissent de la noblesse, en vertu de lettres obtenues depuis 1643 jusqu'au 1^{er} septembre 1715, seront tenus de payer la somme de 2,000 livres, pour le droit de confirmation dû à Sa Majesté, à cause de son avènement à la couronne, sous peine de déchéance ; - maintenant Charles-Joseph-Eugène de Tournay, seigneur d'Oisy, dans la possession et jouissance des droits de vinages, de travers ou de péages, dans l'étendue du comté d'Oisy en Artois ; - homologuant la délibération de la communauté des libraires et imprimeurs de Paris, du 16 juillet 1730, et, en conséquence, faisant défense de faire aucun apprenti pendant six années ; - portant : règlement entre les libraires et les imprimeurs, et les marchands merciers de la ville de Paris ; - création d'une loterie pour le remboursement de 25,000 actions de la Compagnie des Indes ; - accordant une loterie d'étoffes de soie, d'or et d'argent, composée de 533,000 billets, de 3 livres chacun, en faveur des créanciers d'un marchand d'étoffes de soie ; - concernant : la discipline et la police des trois corps de la médecine ; - le curage des rivières, canaux et watregands, destinés à l'écoulement des eaux, dans les paroisses du Bas-Pays du gouvernement de Calais, etc.

1730 - 1731

A22

1732-1734. - Édît du roi Louis XV portant création de rentes viagères, en forme de tontine. - Lettres patentes portant règlement pour la teinture des laines destinées à la fabrication des tapisseries. - Déclaration du Roi pour la levée du dixième du revenu des biens du royaume. - Arrêts du Conseil d'État, contre les meurtriers, incendiaires, braconniers, voleurs de grains et de bestiaux, et autres bandits et gens sans aveu, qui commettent toutes sortes de brigandage dans la Généralité d'Amiens ; - exemptant du contrôle les contrats et polices d'assurance ; - exemptant les propriétaires du gouvernement de Boulogne du paiement du dixième, moyennant un abonnement de 80,000 livres par an ; - modérant à 14 livres du cent pesant les droits d'entrée sur les plumes d'autruche appelées petit noir à pointe plate ; - portant règlement pour la vente des offices municipaux rétablis par édit du mois de novembre 1733 ; - réglant les droits à percevoir sur les lins provenant des pays étrangers ; - concernant le don gratuit de 12,000,000 de livres accordé au Roi par le clergé de France, etc.

1732 - 1734

A23

1735-1737. - Ordonnance du roi Louis XV concernant les testaments. - Déclarations, concernant les registres des baptêmes, mariages, sépultures, vêtements, noviciats et professions ; - portant règlement : pour la fabrication des bouteilles et des carafons de verre ; - pour ceux qui obtiendront à l'avenir des degrés dans les Universités du royaume ; - pour la teinture des étoffes de laine et des laines servant à leur fabrication. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant la suppression de l'imposition du dixième ; - interdisant l'entrée, dans le royaume, d'une écorce d'arbre appelée faux quinquina ou quinquina femelle ; - annulant les conventions faites par les bateliers de la ville d'Aire, pour rétablir entre eux le tour supprimé par l'arrêt du Conseil du 26 septembre 1730, etc.

1735 - 1737

A24

1738-1743. - Déclaration du roi Louis XV ordonnant la représentation des titres délivrés par la Chambre des Comptes, pour être transcrits sur des registres qui tiendront lieu de ceux détruits par l'incendie du 27 octobre 1737. - Lettres patentes, portant évocation générale au Roi, et attribution au Grand Conseil de tous les procès de la Congrégation de Saint-Maur ; - concernant : l'octroi du chemin d'Aire à Saint-Omer et sa perception ; - les serges, les droguets, les barracans, les callemandes et autres étoffes, qui se fabriquent en Picardie, à l'exception de la ville d'Amiens - Arrêts du Conseil d'État, faisant défense à toutes personnes non domiciliées en Artois d'aller y passer des actes par devant notaires ; - ordonnant : que les fils de poil de chèvre destinés à faire des boulons d'habits, des ceintures, des jarretières et autres semblables ouvrages, seront retors, purs et sans mélange ; - au sujet des enclaves de Picardie et d'Artois, que les villages, hameaux et fermes qui se trouvent en deçà de la rivière d'Authie, du côté de la Picardie, seront assujettis à toutes les impositions et droits qui se perçoivent dans les provinces de Picardie, et que les habitants de tous les lieux enclavés dans l'Artois, qui sont au-delà de l'Authie, contribueront aux impositions et droits qui se perçoivent dans la province d'Artois, etc.

1738 - 1743

A25

1744-1747. - Édît du roi Louis XV ordonnant la visite et la marque des ouvrages de cuivre - Déclarations du Roi, ordonnant le rétablissement du droit d'un sol six deniers sur chaque jeu de cartes ; - portant règlement pour empêcher l'introduction des marchandises prohibées dans les provinces limitrophes de la Picardie et de l'Artois. - Arrêts du Conseil d'État, permettant de fabriquer, dans l'étendue de l'arrondissement du Bureau de Crèvecoeur, une sorte d'étoffe de laine croisée appelée anacoste ; - faisant défense aux tondeurs et à tous ceux qui recevront des draps ou autres étoffes, pour les tondre ou les apprêter, d'y employer aucune sorte d'huile ou de graisse

; - assujettissant à l'imposition de la taille, et aux autres impositions qui se perçoivent dans les paroisses taillables de la Picardie, les villages, hameaux et fermes, réunis à cette province par arrêt du 13 avril 1743 ; - portant révocation du privilège accordé pour la culture du riz, en France, etc.

1744 - 1747

A26

1748-1751.- Édits du roi Louis XV, portant suppression de la juridiction des prévôtés d'Amiens, de Beauquesne et de Beauvaisis et leur réunion à celle du Présidial d'Amiens ; - ordonnant l'établissement d'une Caisse générale des amortissements, pour le remboursement des dettes de l'État ; - concernant les établissements et les acquisitions des gens de mainmorte. - Déclarations du Roi, concernant les mendiants ; - ordonnant que les bénéficiaires du Clergé de France seront tenus de donner des déclarations des biens et revenus de leurs bénéfices. - Arrêts du Conseil d'État, faisant défense de faire sortir des provinces de Flandre, du Hainaut, de Picardie, d'Artois et du Soissonnais, pour l'étranger, aucuns lins ou filets gris ou écrus, ni aucuns fils retors, qui ne soient teints ou blanchis ; - portant règlement pour la perception du droit sur les cartes à jouer ; - concernant les bergers de la Généralité de Soissons, qui se portent à des menaces ou à des voies de fait envers les nouveaux bergers qui les remplacent, etc.

1748 - 1751

A27

1752-1756. - Ordonnance du roi Louis XV concernant les Maronites ou autres chrétiens orientaux, et les esclaves rachetés, qui voudraient entrer ou séjourner dans le royaume. - Déclaration du Roi permettant de faire librement le commerce et la fonte des matières d'or et d'argent. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant : que les fumiers, les cendres de houille et autres matières servant uniquement à l'engrais des terres, seront exempts de tous droits ; - que les maîtres en l'art et science de chirurgie jouiront des honneurs, distinctions et privilèges accordés aux notables bourgeois ; - déclarant sujets aux droits de francs-fiefs les habitants de la ville et du comté de Boulogne ; - portant : permission de fabriquer des bas au métier, dans toutes les villes et autres lieux du royaume ; - règlement concernant les matériaux à prendre, dans tous les endroits non clos, même dans les bois du Roi, pour l'usage des travaux des ponts et chaussées ; - règlement pour le prévôt général des monnaies, les officiers et archers de ladite prévôté ; leurs droits, fonctions et juridiction, etc.

1752 - 1756

A28

1757-1760.- Ordonnances du roi Louis XV concernant : rétablissement d'un dépôt des armes et blasons, où seront enregistrées les armes des familles, des corps et des communautés, ayant droit d'armoiries ; - les milices garde-côtes des provinces de Picardie, Normandie, Poitou, Aunis, Saintonge et Guyenne. - Édit du Roi ordonnant que, pendant six années consécutives, il sera payé, à titre de don gratuit, par les villes et les bourgs du royaume, les sommes pour lesquelles lesdites villes et lesdits bourgs sont employés dans l'état joint au présent édit. - Déclarations du Roi, concernant l'École royale militaire, - portant suspension de divers privilèges, en ce, qui concerne l'exemption de la taille. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant l'exemption de tous droits sur les peaux et les poils de castor ; - concernant les droits de minage, ou mesurage, des grains qui seront vendus sur le marché de la ville de Compiègne ; - portant : permission de gaufrer, de peindre et d'imprimer les étoffes de laine de toute espèce dont la fabrication et le commerce sont permis dans le royaume ; - règlement pour les marchandises des prises faites en mer sur les ennemis de l'État, etc.

1757 - 1760

A29

1761-1764. - Édit du roi Louis XV contenant règlement pour l'administration des villes et des principaux bourgs. - Déclarations du Roi, portant défense, aux corps et communautés de marchands

et d'artisans, d'emprunter, sans y avoir été autorisés par des lettres patentes ; - ordonnant aux villes, aux corps et aux communautés qui perçoivent, à leur profit, des droits d'octroi, d'envoyer au contrôleur général des finances des états contenant la nature de ces droits, l'extrait des titres qui les ont établis, etc. ; - concernant le cadastre général, la liquidation et le remboursement des dettes de l'État ; - ordonnant que les toiles peintes dépourvues de marques ou de plombs seront saisies et confisquées ; - permettant, à tous les habitants de la campagne, de fabriquer des étoffes, en se conformant aux règlements ; - concernant l'emprunt de 50,000,000 de livres fait en exécution de l'arrêt du 18 mai 1760 ; - portant suppression des offices de courtiers à Saint-Quentin, et règlement pour les nouveaux courtiers par commission, etc.

1761 - 1764

A30

1765-1767. - Déclaration du roi Louis XV accordant, des encouragements à ceux qui défricheront les landes et les terres incultes. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant qu'il sera payé, chaque année, par les villes du comté de Bourgogne, à l'ingénieur de ce comté, une somme de 4,200 livres, à titre de supplément aux appointements qu'il recevra de la caisse des ponts et chaussées ; - permettant : la fabrication des porcelaines, dans le genre de celles de la Chine, tant en blanc que peintes en bleu et blanc, et en camayeu d'une seule couleur ; - le commerce et la traite des noirs, sur toute la côte d'Afrique ; - portant règlement : pour la Compagnie du prévôt-général des monnaies et des maréchaussées de France ; - pour les professions d'arts et métiers qui intéressent le commerce et qui ne sont pas en jurande ; - concernant : les offices de gouverneurs et de lieutenants de Roi établis dans toutes les villes closes du royaume ; - les vagabonds et gens sans aveu ; - les privilèges, prérogatives et exemptions dont jouiront les négociants en gros, etc.

1765 - 1767

A31

1768-1770. - Édits du roi Louis XV, déterminant le droit de marc d'or qui serait perçu à l'avenir ; - portant : règlement pour la police et la discipline du Grand Conseil ; - confirmation du collège wallon de Saint-Omer et suppression des collèges d'Aire et de Hesdin ; - confirmation du collège d'Arras et suppression de celui de Béthunc. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant au marquis de Royan (Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg) de déclarer la juste valeur des immeubles dont le duc de Boutteville, son aïeul, lui a fait cession, et d'en payer le centième denier, etc. ; - défendant l'entrée des soies blanches, dites nankin, qui ne seraient pas apportées par les vaisseaux de la Compagnie des Indes ; - condamnant le sieur Robelot au paiement du droit de franc-fief de la seigneurie de Marcilly-lez-Viteaux ; - concernant le commerce des grains ; - portant augmentation des droits sur les peaux et poils de lapins et de lièvres, à la sortie du royaume, etc.

1768 - 1770

A32

1771-1773. - Édits du roi Louis XV, portant : règlement pour la procédure ; - création de conservateurs des hypothèques sur les immeubles réels et fictifs. - Lettres patentes du Roi ordonnant que le collège de Compiègne serait administré par la Congrégation de Saint-Maur. - Arrêts du Conseil d'État, portant règlement : pour le paiement du droit de confirmation de noblesse ; - sur les matières qui peuvent être employées à la fabrication de l'amidon ; - ordonnant que l'entretien des bâtiments servant à l'administration de la justice sera à la charge des villes où sont établies les cours ou juridictions ; - concernant l'uniforme des ingénieurs des ponts et chaussées. - Tarif, arrêté au Conseil d'État, du prix que doivent être payées, aux Hôtels des Monnaies et aux bureaux de change, les espèces de France vieilles et hors de cours, les espèce.- étrangères, et les autres matières d'or et d'argent, etc.

1771 - 1773

A33

1774. - Lettres patentes du roi Louis XV portant ratification du contrat de vente des comtés d'Eu et d'Aumale, de la principauté d'Anel, etc., passé entre le Roi et le Comte d'Eu (Louis-Charles de Bourbon). - Déclarations du Roi, concernant le remboursement des quittances de finance provenant de la liquidation des offices du Conseil supérieur d'Artois supprimé ; - portant règlement concernant les mémoires à consulter ; - portant que les cures du diocèse de Boulogne situées en Artois seront conférées par la voie du concours. - Déclaration du roi Louis XVI pour faire jouir des privilèges des commensaux les officiers de la maison de la Reine (suivie de l'état général des officiers-domestiques de la Reine). - Arrêts du Conseil d'État concernant : les eaux minérales du royaume ; - les négociations et la police de la Bourse, etc.

1774

A34

1774. - Édits du roi Louis XVI, portant : rétablissement de la Cour des Comptes de Normandie ; - établissement d'un hospice dans les écoles de chirurgie de Paris - Déclarations du Roi, ordonnant la perception de 30 sols, par muid de vin entrant dans la ville et les faubourgs de Paris, en faveur de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital-général ; - concernant le commerce de la viande, pendant le Carême, à Paris. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant la liberté du commerce des huiles de pavot, dites d'oeillet ; - portant règlement pour les bacs établis sur les différentes rivières du royaume ; - contenant des dispositions pour "arrêter les progrès de la maladie épizootique sur les bestiaux, dans les provinces méridionales du royaume ; - fixant les sommes qui seront payées, à l'adjudicataire des Fermes générales, pour tenir lieu des droits de contrôle, dans les provinces d'Artois, de Haynaut et de Flandre, etc.

1774

A35

1775. - Édit du roi Louis XVI, concernant le partage, entre l'Intendance d'Auch et celle de Bordeaux, du département qui composait l'intendance de Bayonne. - Ordonnance concernant la visite que les commis aux barrières sont autorisés d'y faire de toutes les voitures, sans exception, qui y arrivent. - Déclarations du Roi, portant défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens, sans permission ; rétablissant l'ordre des offices de conseillers au Chatelet de Paris (suivie de la liste des Conseillers au Chatelet conservés). - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant la suppression de l'imprimerie établie à l'Hôtel de la Guerre, à Versailles, et sa réunion à l'Imprimerie royale ; - portant : règlement pour la police intérieure du nouvel Hôtel de la Monnaie de Paris ; concession au sieur Anisson Du Perron, d'un droit de bac, sur la rivière de Seine, dans l'étendue de la seigneurie de Ris ; - règlement pour la bibliothèque du Collège royal de la Flèche ; - supprimant : un ouvrage ayant pour titre : Théorie du libel e ; - deux écrits, du sieur Jean-Baptiste Pétau, concernant le prince de Monaco ; - exemptant de tous droits d'entrée les livres venant de l'étranger ; - contenant règlement pour l'exploitation de la régie des poudres et salpêtres, etc.

1775

A36

1775. - Édits du roi Louis XVI, portant suppression de la Chambre des Comptes de Blois ; - ordonnant que les habitants de la ville de Peines seront régis par la coutume générale de l'Artois. - Ordonnance du Roi concernant les messageries. - Lettres patentes, concernant l'établissement d'une juridiction consulaire à Dunkerque ; - portant : nouveaux statuts et règlements pour l'Académie royale d'architecture ; - ratification des évaluations de l'hôtel de Mail-lebois, sis à Fontainebleau, et de la baronnie de Château-neuf-en Thimerais, échangés, par contrat du 13 mars 1727, entre le feu Roi et le maréchal de Maillebois. - Règlement, fait par ordre du Roi, pour établir dans les hôpitaux militaires de Strasbourg, de Metz et de Lille, des amphithéâtres destinés à former des officiers de santé militaires. - Arrêts du Conseil d'État, concernant le marc d'or de noblesse du Parlement de Bretagne ; - supprimant la brochure intitulée : Diatribe à l'auteur des Éphémérides ; -

un imprimé ayant pour titre : Requête du sieur Abbé Borde de Charmois ; - une brochure intitulée : Consultation pour les curés du diocèse de Lisieux, etc.

1775

A37

1776-1777. - Édits du roi Louis XVI, autorisant la renclôture des prés et des pâtures dans le Boulonnais ; - supprimant les corvées et ordonnant la confection des grandes routes, a prix d'argent ; - portant règlement pour la juridiction des Présidiaux. - Ordonnances du Roi, portant institution d'un prix annuel, consistant en une médaille d'or, du poids de 12 onces, en faveur des nouveaux établissements de commerce et d'industrie ; - concernant : les mendiants ; - la chasse, dans l'étendue de l'Ardresis. - Déclaration du Roi ordonnant la représentation à la Cour des Aides des lettres de noblesse, etc., pour être transcrites sur des registres qui tiendront lieu des minutes, détruites par 1 incendie du 11 janvier 1776. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant la levée des deniers nécessaires pour la confection des ouvrages qui doivent servir à l'écoulement des eaux du Calaisis, de l'Ardresis et du Bas-Artois ; - portant : création de la loterie royale de France ; - règlement pour les diligences et messageries du royaume ; - règlement pour la navigation des canaux et rivières navigables, etc.

1776 - 1777

A38

1778. - Édits du roi Louis XVI, concernant : les communautés d'arts et métiers, dans la ville de Rouen ; - la noblesse de Provence, - Déclarations du Roi, portant : établissement d'une communauté de marchands-fabricants et débitants de vinaigre, dans la ville d'Orléans ; - création, dans la ville de Versailles, d'une communauté de peintres, doreurs, vernisseurs, sculpteurs et marbriers, - fixant le ressort des bailliages de Montreuil-sur-Mer et d'Ardres ; - concernant la course sur les ennemis de l'État. - Arrêts du Conseil d'État, concernant : la navigation de la Seine, depuis Paris jusqu'à Rouen ; - les loges louées à l'année à l'Opéra de Paris ; - portant : établissement, dans l'Hôtel des Monnaies de Paris, d'une Chaire de minéralogie et de métallurgie ; - règlement pour l'Académie royale de musique ; - confirmant l'arrêt du Conseil et l'ordonnance du Bureau des finances rendus au préjudice de Marie-Sophie-Éléonore de Choiseul, veuve de Jean-Charles-Joseph Dandigné, Comte de Vezin, au sujet de l'alignement d'un mur du château de Soisy-sous-Élioles, construit le long d'un chemin entretenu aux frais du Roi ; - maintenant le Comte d'Egmont, en qualité de seigneur de la Pairie d'Auxy-le-Château en Artois, dans le droit de mesurage de tous les grains qui y seront vendus, etc.

1778

A39

1778. - Édits du roi Louis XVI, portant création de 4,000,000 de rentes viagères ; - rappelant à leurs fonctions les officiers de la Cour des Monnaies supprimés par édit du mois de septembre 1771. - Ordonnances du Roi, concernant les garde-côtes ; - portant règlement : pour l'établissement du Conseil des prises ; - pour la navigation des bâtiments neutres, en temps de guerre. - Lettres patentes portant établissement d'une Société royale de médecine. - Déclarations du Roi concernant : la police des carrières des environs de Paris ; - le collège de Maître-Gervais, réuni à celui de Louis-le-Grand. - Arrêts du Conseil d'État, portant : règlement sur les privilèges en librairie et les contrefaçons ; - établissement d'une Chambre syndicale de librairie, à Nîmes ; - ordonnant la fabrication, à la Monnaie de Pau, de 300,000 marcs d'espèces de cuivre ; - concernant l'éducation et l'enseignement des sourds et muets ; - maintenant le marquis de Courtanvaux, seigneur de Montmirail (Généralité de Soissons), dans le droit de minage qui se perçoit dans cette ville, etc.

1778

A40

1779. - Édit du roi Louis XVI concernant l'Ordre de Saint-Louis. - Lettres patentes du Roi concernant les manufactures d'étoffes. - Arrêts du Conseil d'État, portant : règlement pour

l'exploitation, pendant six années, de la régie des poudres et salpêtres ; règlement pour l'élection des députés du commerce ; - défense de marquer les moutons avec du terque, de la poix ou autre composition capable d'altérer la qualité des laines ; - concernant : les enfants-trouvés ; - les comptes à rendre par les syndics et adjoints des communautés d'arts et métiers établies dans les villes du ressort du Parlement de Paris ; - les péages établis sur les grandes routes et sur les rivières navigables ; - défendant l'exportation des métiers, ainsi que des outils et instruments servant à leur fabrication, etc,

1779

A41

1780. - Édits du roi Louis XVI, portant réduction des offices de procureurs et de notaires, à Dunkerque ; - concernant la vente des immeubles des hôpitaux, dont le produit pourra être versé dans la caisse générale des Domaines, et, dans ce cas, les capitaux et arrérages primitifs seront augmentés d'un dixième, par chaque période de 25 ans. - Ordonnances du Roi concernant : les hôpitaux militaires et ceux de charité au compte de Sa Majesté (suivie du code d'administration des hôpitaux militaires) ; - la course et les armemens des corsaires ; - la police des spectacles. - Lettres patentes, portant : règlement pour la Société royale de médecine ; - établissement des Bureaux de visite et de marque des étoffes ; - règlement pour la fabrication des toiles et toileries ; - concernant les décorations accordées à différents chapitres. - Déclarations du Roi concernant : les empoisonneurs ; - les attroupements à main armée. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant la fabrication, à la Monnaie de Metz, de 150,000 marcs d'espèces de cuivre ; - portant : suppression d'un imprimé intitulé : Requête au Roi pour la ville de Strasbourg ; - nomination des douze receveurs-généraux des finances, créés par édit du mois d'avril 1780 ; - concernant le privilège et l'administration de l'Opéra, etc.

1780

A42

1780. - Lettres patentes du roi Louis XVI, portant règlement : pour la fabrication des étoffes de laine ; - des toiles et toileries ; - pour l'administration de la ville de Lyon. - Déclarations du Roi, portant : règlement définitif pour la comptabilité de la Caisse des amortissements, établie par édit de décembre 1764 ; - établissement des nouvelles prisons ; - concernant l'abolition de la question préparatoire. - Arrêts du Conseil d'État, nommant des commissaires pour passer au profit des hôpitaux, des contrats de constitution de rente du montant des fonds provenant de la vente de leurs immeubles, et versés, par eux, dans la Caisse générale des Domaines ; - maintenant l'abbaye de Maubuisson dans la propriété et la jouissance des droits de minage sur les grains, dans la ville de Pontoise ; - supprimant: une brochure ayant pour titre: Essai sur le jugement qu'on peut porter de M. de Voltaire, etc. ; - un écrit intitulé : Représentation de plusieurs bourgeois propriétaires et habitants, de la ville, faubourgs et banlieue de Rouen.

1780

A43

1781. - Édit du roi Louis XVI, portant création de 6,000,000 de rentes viagères. - Ordonnances du Roi, concernant : l'établissement, à Marseille, d'un dépôt des actes passés, par ses sujets, dans les Échelles du Levant et de Barbarie ; - les consulats, la résidence, le commerce et la navigation des sujets du Roi, dans les Échelles du Levant et de Barbarie ; - portant : règlement pour les amphithéâtres des hôpitaux militaires de Strasbourg, de Metz, de Lille, de Brest et de Toulon. - Lettres patentes, portant règlement pour la fabrication : des toiles et toileries ; - des étoffes de laine ; - concernant l'Hôtel-Dieu de Paris ; - les baux à cens, dans le ressort de la coutume de Péronne, de Montdidier et de Roye. - Déclaration du Roi concernant les jeux défendus. - Arrêts du Conseil d'État, portant : défense de délivrer, en sacs, les pièces de six liards et de deux sous et d'en donner, dans les paiements, au delà des appoints qui ne peuvent être payés en écus de six francs ou de trois livres ; - règlement pour la vente des bibliothèques ; - concernant ; la communauté des marchands

et fabricants de vinaigre, à Orléans ; - l'examen et la distribution des Eaux minérales et médicinales du royaume.

1781

A44

1781. - Édît du roi Louis XVI, portant création de quarante-huit offices de receveurs généraux des finances. - Ordonnances du Roi, renouvelant la défense de port d'armes et d'épaulettes à tous domestiques, et nommément à ceux appelés chasseurs, heiduques, et aux nègres ; - concernant l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. - Lettres patentes, portant règlement pour les maîtres et les ouvriers des manufactures ; - concernant la voirie de Paris. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant que les chemins et les rues qui ne font pas partie des grandes routes cesseront d'être entretenus aux frais du Roi ; - attribuant aux régisseurs des diligences, messageries royales et du roulage, le privilège exclusif du transport des marchandises qui jouissent de la faveur du transit ; - maintenant les officiers municipaux de Beauvais, dans le droit de rendre seuls les ordonnances nécessaires, dans les cas de réjouissances publiques dans cette ville ; - portant: création d'une Chambre syndicale de librairie, à Metz ; - règlement sur l'entrée dans le royaume des livres étrangers.

1781

A45

1782-1784. - Déclaration du roi Louis XVI, concernant les communautés d'arts et métiers. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant aux directeurs des amortissements et francs-fiefs de remettre, chaque année, aux greffes des Intendances, un état des droits qui auront été payés pendant l'année précédente ; - permettant aux sieurs Paignon et Cie, entrepreneurs de la manufacture de draps de Sedan, de faire broder leur nom, de deux en deux aunes, sur les lisières de leurs draps, avec défense, à tous fabricants, de contrefaire lesdites marques et inscriptions ; - portant : établissement d'une 'École' des mines ; - règlement pour l'exploitation des mines et métaux ; - règlement pour l'exploitation des mines de charbon de terre ; - nouveau règlement sur le roulage ; - concernant : le temps d'apprentissage dans les communautés du ressort du Parlement de Paris ; - la fabrication des draps, serges et autres étoffes de laine ; - une somme de 6,000,000 de livres accordée par le Roi, pour le soulagement des habitants des campagnes qui ont le plus souffert de la durée excessive du froid et du débordement des rivières, etc.

1782 - 1784

A46

1785. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant que les intendants se feront représenter les registres des communautés d'arts et métiers, pour vérifier si tous les récipiendaires ont payé la finance due au Roi ; - accordant des encouragements, pour favoriser, en Dauphiné, l'établissement des fabriques de tuiles, et l'exploitation des carrières d'ardoises ; - portant règlement : pour la perception du droit d'induit, sur les marchandises des Indes, de la Chine et des îles de France et de Bourbon ; - pour assurer le dépôt, à la Chambre syndicale de Paris, de neuf exemplaires de tous les ouvrages imprimés ou gravés ; - permettant, à toutes personnes, de fabriquer du charbon de tourbe ; - concernant : les anoblis depuis 1715 qui sont en retard de payer les sommes auxquelles ils ont été taxés ; - les maladies contagieuses dont les animaux sont attaqués, et notamment la morve ; - la vente et le débit du tabac. - Déclaration du roi Louis XVI, portant fixation de la valeur de l'or relativement à l'argent. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant : qu'un double des comptes à rendre par les syndics et adjoints des communautés d'arts et métiers, des villes du ressort du Parlement de Paris, sera remis aux intendants ; - la suppression d'un imprimé intitulé : De la banque d'Espagne dite de Saint-Charles, par le comte de Mirabeau ; - prescrivant les formalités qui devront être suivies par les commis des Fermes, pour la retenue des marchandises qu'ils croiraient être déclarées au-dessous de leur véritable valeur ; - portant nouveau règlement pour les toiles peintes et imprimées dans le royaume ; - concernant : les marchandises étrangères prohibées et surtout celles de fabrique anglaise, auxquelles la mode et la fantaisie font donner une préférence décourageante

pour l'industrie nationale ; - les formalités à observer pour les constructions et les reconstructions faites par les gens de main- morte ; - les droits des changeurs de monnaies.

1785

A47

1786, - Édits du roi Louis XVI, portant : établissement d'un Hôtel des Monnaies en la ville de Marseille ; - réduction et fixation du nombre des notaires et des procureurs de la ville de Calais ; - rétablissement d'un office d'avocat du Roi, en la Sénéchaussée d'Angers. - Lettres patentes, pour favoriser, dans le royaume, l'établissement des fabricants étrangers ; - portant prorogation du cours des anciens louis, augmentation du nombre des Hôtels des Monnaies où il s'en fabriquera de nouveaux, etc. ; - concernant les baux à cens dans le ressort de la coutume de Saint-Quentin. - Déclaration du Roi concernant l'établissement des offices d'agents de change, créés, pour la ville de Paris, par édit de janvier 1723. - Règlement concernant les Écoles d'hydrographie, et la réception des capitaines, maîtres ou patrons. - Arrêts du Conseil d'État, portant règlement : pour la marque et la visite des toiles blanches et imprimées des manufactures d'Alsace ; - sur les fonctions et les travaux de la Société royale de médecine, relativement aux épidémies ; - ordonnant la communication aux départements des cartes géographiques, avant leur publication.

1786

A48

1786. - Édits du roi Louis XVI, ordonnant la démolition des maisons construites sur les ponts de la ville de Paris, la construction d'un pont en face de la place de Louis XV, celle d'une nouvelle salle d'Opéra, le parachèvement du quai d'Orsay, etc. ; - portant révocation du privilège de ville d'arrêt personnel. - Lettres patentes concernant les alluvions, atterrissements et relais, formés sur les bords des rivières navigables.- Ordonnance du Roi, portant établissement à Liancourt d'une École d'éducation militaire, en faveur de cent enfants de soldats invalides. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant l'essai, pendant trois ans, de la conversion de la corvée en une prestation en argent ; - approuvant l'offre faite, par les sieurs Perier et Cie, d'affecter un fonds de 4,000,000 aux assurances qu'ils donneront contre les incendies ; - permettant au sieur Labarthe d'établir une Compagnie d'assurances contre les incendies ; - supprimant une pièce de vers, insérée sous le titre de la Poularde, conte, dans le n° 114 du Journal Politype ; - concernant la restauration des arènes de Nîmes ; - concernant le nombre des agents de change de Paris, l'hérédité de leurs offices et la quotité des gages qui leur sont attribués, etc.

1786

A49

1787. - Édits du roi Louis XVI, portant suppression des deux vingtièmes et établissement d'une subvention territoriale, à lever sur tous les revenus des biens-fonds et droits réels du royaume, sans aucune exception, même des domaines de la Couronne ; - concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique. - Déclarations du Roi, pour la liberté du commerce des grains ; - pour la conversion de la corvée en une prestation en argent. - Règlement fait par le Roi, pour l'administration de ses finances et du commerce. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant : de donner entrée, séance et voix délibérative aux inspecteurs des manufactures, dans toutes les assemblées concernant les manufactures, tant en jugement que dehors ; - aux fabricants de toiles, d'appliquer sur celles qu'ils auront fabriquées une marque portant, en caractères distincts, leurs noms, leurs surnoms et le lieu de leur demeure, sans aucune abréviation ; - portant défense : d'employer, pour le cardage et la filature du coton, les mêmes outils qui servent au cardage et à la filature de la laine ; - de donner le nom de bourreaux aux exécuteurs de la haute-justice.

1787

A50

1788. - Règlements faits par le roi Louis XVI, concernant : les fonctions et la composition du Bureau du commerce ; - la Société royale d'agriculture.- Arrêts du Conseil d'État, réglant provisoirement les formes de la répartition des impositions par les municipalités des Villes ; - portant : création d'une loterie de 12,000,000, en faveur des provinces ravagées par la grêle ; - suppression du Conseil des prises ; - attribuant aux intendants et commissaires départis dans les provinces les fonctions ci-devant exercées par les trésoriers de France ; pour raison des alignemens, etc. ; - accordant une prime d'encouragement aux armateurs français qui feront préparer et porter dans les ports du royaume les rogues provenant de leur pêche ; - concernant : la convocation des États-Généraux du royaume ; - les contestations relatives à la collecte et les règles générales de la perception ; - le commerce des grains.

1788

A51

1789. - Édits du roi Louis XVI, portant : suppression de différentes charges dans sa Maison ; - création d'un, bailliage royal, dans la ville de Dreux. - Lettres patentes, nommant des Magistrats chargés de rechercher les moyens d'abrèger les longueurs, et de diminuer les frais, des procédures civiles et criminelles ; - autorisant les orfèvres à travailler les menus ouvrages d'or, au titre de 18 karats. - Règlement portant établissement d'une Société d'agriculture à Poitiers. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant : que les primes accordées à l'importation des blés et farines seront doublées à compter du 1^{er} mai 1789 ; - que la fabrication, à la Monnaie de Rouen, de 50,000 marcs d'espèces de cuivre sera portée à 150,000 marcs ; - prescrivant les formalités à remplir pour constater que les mousselines et les toiles peintes et imprimées qui se fabriquent en Alsace ont été réellement fabriquées dans cette province ; - renouvelant les défenses de bâtir sur le terrain des Champs-Élysées ; - portant nouveau règlement pour l'Académie royale de musique ; - concernant : les États de Flandre ; - les spectacles de Bordeaux ; - les grains et l'approvisionnement des marchés, etc.

1789

A52

1789. - Proclamations du roi Louis XVI, pour la confection, dans les pays d'élection, des rôles de supplément sur les ci-devant privilégiés, pour les six derniers mois de 1789 ; - sur l'imposition des biens privilégiés en Languedoc ; - autorisant les municipalités à recevoir, pour les transmettre aux directeurs des Monnaies, les bijoux et vaisselles d'or et d'argent (Instruction sur la manière de procéder à leur recette). - Déclaration du Roi pour le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans son royaume. - Lettres patentes ordonnant l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale relatifs : à la conservation des biens ecclésiastiques, des archives et des bibliothèques, des monastères et chapitres ; - à l'établissement d'une loi martiale ; - à la constitution des municipalités, etc. - Instruction, publiée par ordre du Roi, relativement à la contribution patriotique. - Arrêts du Conseil d'État, portant autorisation de recevoir aux Hôtels des Monnaies la vaisselle qui y sera portée librement ; - réglant l'ordre et l'administration des travaux de la clôture de Paris, etc.

1789

Actes du pouvoir souverain relatifs aux armées

A53 - A54 1684-1733. - Ordonnances du roi Louis XV, contre les déserteurs et contre ceux qui séduisent les soldats pour les en-gager à désertir ; - pour augmenter d'un bataillon, de 17 compagnies, chacun des régiments de Picardie, de Champagne, de Navarre, etc. ; - pour régler : le service du régiment Royal-Artillerie ; - le service et les fonctions des majors des régiments d'infanterie ; - les différentes classes de ceux qui seront reçus à l'Hôtel royal des Invalides ; - portant règlement : pour l'habillement de l'infanterie française ; - pour l'habillement, l'équipement et l'armement de la cavalerie ; - pour le paiement des troupes ; - sur les voitures qui seront fournies aux troupes pendant leur marche ; - sur les congés qui pourront être donnés aux soldats, cavaliers et dragons qui auront besoin de s'absenter ; - portant révocation de la permission- ci-devant accordée aux compagnies d'infanterie française d'y recevoir des étrangers.

1684 - 1733

A53

1684-1694

1684 - 1694

A54

1716-1733

1716 - 1733

A55

1734-1746. - Ordonnances du roi Louis XV, pour obliger les anglais, les écossais et les irlandais, qui sont en France, sans vacation et sans emploi, âgés de 18 à 50 ans, et en état de porter les armes, de prendre parti dans les régiments irlandais qui sont au service de Sa Majesté ; - pour régler le nombre des officiers qui auront congé par semestre ; - pour augmenter le régiment de La Morlière de 300 fusiliers et de 200 dragons ; - pour faire observer une exacte discipline par les déserteurs, pendant qu'ils se rendent aux régiments où ils doivent servir à l'armée d'Italie ; - concernant les passeports de guerre ; - portant : création de deux régiments de troupes légères, tant à pied qu'à cheval, sous les noms d'Arquebusiers de Grassin et de Bretons-Volontaires ; - amnistie générale en faveur des déserteurs des troupes de Sa Majesté. - Règlement fait par le Roi, pour la construction et l'épreuve des mousquetons, des carabines et des pistolets, à l'usage de la cavalerie» etc.

1734 - 1746

A56

1747-1749. - Ordonnances du roi Louis XV, portant : création de deux régiments d'infanterie allemande, sous les titres de Régiment de madame la Dauphine et de Royal-Pologne ; - création d'un régiment étranger de troupes légères ; - augmentation du régiment des Cantabres, dont le titre sera Royal-Cantabres ; - règlement pour le logement à payer aux commissaires des guerres employés dans les places du département de Metz ; - concernant : les nouveaux bataillons dont le Roi a ordonné la levée ; - les officiers retirés à l'Hôtel des Invalides ; - pour composer un corps de 600 hommes de la compagnie des Chasseurs de Fischer ; - pour la formation d'un régiment sous le titre de Régiment des Grenadiers de France ; - pour la nouvelle composition du régiment Royal-Écossais ; - pour supprimer les compagnies de Guides de Tellemont et de Fritsch et celle des volontaires de Valgra ; - pour la suppression du régiment de Royal-Lorraine ; - pour le licenciement du régiment de dragons de Septimanie ; - pour réformer un bataillon de chacun des régiments d'infanterie de Médoc, de Royal-Comtois et de Trainel, etc.

1747 - 1749

A57

1750-1756. - Ordonnances du roi Louis XV, pour faire prendre au régiment de cavalerie d'Anjou le nom d'Aquitaine ; - portant règlement : sur les revues des commissaires des guerres ; - sur l'exercice de l'infanterie et de la cavalerie ; - sur le service de l'infanterie en campagne ; - pour le régiment Royal-des-Carabiniers ; - concernant : les soldats, cavaliers et dragons, qui vont à Paris avec des congés limités ; - les régiments de dragons ; - le corps des Volontaires-Royaux ; - le corps des Volontaires de Flandre ; - les corps royaux de l'artillerie et du génie. - Instructions, faites par ordre du Roi, sur le service que les régiments de cavalerie devront faire dans les camps qui s'assembleront pendant l'année 1753.

1750 - 1756

A58

1758-1775. - Ordonnances du roi Louis XV, pour régler l'établissement des recrues des troupes françaises, le prix des engagements, etc. ; - pour réunir au département de la guerre tous les détails concernant les milices garde-côtes ; - pour former les bataillons de milice en régiments provinciaux ; - pour l'établissement d'une masse particulière, dans les régiments de cavalerie, de hussards et de dragons, affectée uniquement au paiement des soldes de haute-paye ; - concernant : le logement

des brigades de maréchaussée ; - les invalides pensionnés, les soldats retirés dans les provinces avec leur solde et demi-solde, et les vétérans. - Règlement, fait par le Roi, concernant les dragons. - Ordonnances du roi Louis XVI, pour établir des chefs de bataillon, dans les régiments d'infanterie française et étrangère ; - pour mettre la légion corse sur le pied des autres légions françaises, sous le nom de Légion du Dauphiné ; - concernant : l'infanterie française ; - le corps royal de l'artillerie ; - les régiments provinciaux ; - portant création d'un dépôt de recrues qui sera établi à l'île de Ré. - Règlement, arrêté par le Roi, sur l'uniforme des officiers généraux et autres, employés dans ses armées et dans ses places. - État des exemptions particulières du tirage au sort, pour les régiments provinciaux, accordées par le Roi à sa province de Picardie.

1758 - 1775

A59

1776. - Ordonnances du roi Louis XVI, pour mettre le régiment d'infanterie de Ponthieu sous le nom d'Austrasie ; - portant : règlement sur les gouvernements généraux des provinces, les gouvernements particuliers, etc. ; - règlement sur l'administration de tous les corps, tant d'infanterie que de cavalerie, sur la discipline, sur les récompenses et les punitions, etc. ; - création d'un corps de soldats-pionniers ; - concernant : la constitution et l'administration de l'Hôtel royal des Invalides ; - la visite des arsenaux et des fortifications, les adjudications des ouvrages à ordonner aux bâtiments militaires et des fournitures à faire aux troupes ; - concernant les commissaires des guerres ; - le corps du génie. - Règlement, arrêté par le Roi, pour l'habillement et l'équipement de ses troupes, etc.

1776

A60

1777-1780. - Ordonnances du roi Louis XVI, pour régler le rang de quelques régiments d'infanterie française ; - pour régler l'exercice de toutes les troupes à cheval ; - portant rétablissement d'un corps de cadets et d'un cours d'instruction à l'Hôtel de l'École royale militaire ; - règlement sur les droits et prérogatives de la place de colonel-général de l'infanterie française et étrangère ; - règlement sur le service des canonnières garde-côtes aux batteries, aux corps-de-garde d'observation, etc. ; - concernant : les compagnies des gendarmes et des chevau-légers de la garde ; - les invalides pensionnés ; - la maréchaussée ; - les compagnies colonelles, mestres-de-camp et lieutenant-colonelles des troupes d'infanterie, de cavalerie, de hussards et de dragons.

1777 - 1780

A61

1781-1785 - Edit du roi Louis XVI portant suppression et recréation des commissaires des guerres. - Ordonnances du Roi, pour détacher, des 106 bataillons des troupes provinciales, 3392 hommes de bonne volonté, destinés au service de la marine ; - pour défendre à toutes personnes non admises dans l'état militaire d'en porter les distinctions ; - portant règlement général concernant les hôpitaux militaires ; - concernant : la formation et la solde de l'infanterie française ; - de la cavalerie ; - des régiments de hussards ; - des régiments de dragons ; - des régiments de chasseurs ; - les régiments du colonel général, du mestre-de-camp général et du commissaire général de la cavalerie. - Lettres patentes concernant les privilèges des commissaires des guerres. - Règlements, faits par le Roi, sur la fourniture des fourrages aux troupes à cheval ; - pour fixer les retenues à faire sur les appointements et la solde des individus attachés au service de la marine et des colonies, qui seront traités dans les hôpitaux ; - concernant la régie de l'habillement et de l'équipement des troupes, etc.

1781 - 1785

A62

1786-1787. - Ordonnances du roi Louis XVI, concernant : les officiers de port dans les colonies Orientales et Occidentales ; - le corps royal de l'artillerie des Colonies ; - les canonnières auxiliaires de la marine ; -, la marine : la suppression et la création de grades, les appointements, l'uniforme,

les capitaines -de vaisseau en non-activité, la création des élèves, de la marine, les officiers de port, les ingénieurs-constructeurs, l'établissement des intendants ou commissaires attachés aux armées navales, aux escadres ou aux divisions, etc. - Nouveau règlement, arrêté par le Roi, pour l'habillement et l'équipement de ses troupes, concernant : l'habillement, la coiffure, les marques distinctives des grades, l'armement des officiers et des soldats, la tenue dans les corps, en garnison et en route, les drapeaux, l'uniforme particulier affecté à chaque régiment, le harnachement des chevaux, l'uniforme des chirurgiens-inspecteurs et des chirurgiens-majors, etc.

1786 - 1787

A63

1788. - Ordonnances du roi Louis XVI, portant règlement : sur la division, l'organisation, la police, la discipline et l'administration générale de l'armée ; - sur la hiérarchie de tous les emplois militaires et sur les promotions et nominations à ces emplois ; - sur la formation et la solde de 12 bataillons d'infanterie légère ; - sur la constitution des troupes à cheval ; - portant suppression : de l'École des trompettes établie à Strasbourg ; - de tous les capitaines et sous-lieutenants dits à la suite ou de remplacement ; - concernant les quatre compagnies des Gardes-du-corps ; - la suppression de la régie de l'habillement et l'établissement d'une commission, sous le nom de Directoire, destinée à la remplacer ; - supprimant toutes les charges de colonels généraux, ainsi que toutes celles dénommées d'état-major, attachées à différents corps de troupes, etc.

1788

A64

1788. - Ordonnances du roi Louis XVI, portant règlement : sur l'administration et la comptabilité, dans les régiments de cavalerie ; de hussards, de dragons et de chasseurs à cheval ; - sur le recrutement, les engagements, l'envoi des recrues, les réengagements et les congés ; - portant suppression de l'emploi de mestre-de-camp en second, dans tous les régiments, et création de l'emploi et du grade de major en second ; concernant la composition et les fonctions des commissaires des guerres. - Règlements, arrêtés par le Roi, sur le service de l'infanterie et des troupes à cheval en campagne ; - concernant : la composition et les fonctions du Directoire des subsistances militaires ; - l'administration des vivres ; - le service intérieur, la police et la discipline des troupes à cheval. - Instructions, arrêtées par le Roi, concernant : les revues d'inspection ; - les revues des commissaires des guerres, etc.

1788

Domaine royal**A65**

Édits du roi Louis XIV, portant aliénation des hautes, moyennes et basses justices, par démembrement des justices royales, etc. - Arrêts du Conseil d'État, portant : révocation des privilèges de l'exemption du paiement des droits dans la mouvance du Roi ; - réunion au domaine de Sa Majesté : des privilèges concédés par les rois ses prédécesseurs, pour les droits de carrosses, diligences et messageries du royaume ; - des privilèges des coches et diligences d'eau, établis sur les rivières et canaux navigables ; - ordonnant : que les engagistes des domaines seront tenus d'y faire toutes les réparations nécessaires, de quelque nature qu'elles soient ; - que tous les possesseurs de domaines et de droits domaniaux, soit par engagement, soit à titre de propriété in-commutable, seront tenus de rapporter leur titre par devant les intendants et commissaires départis dans les provinces ; - qu'il sera procédé à la revente des domaines et droits domaniaux possédés par les engagistes qui n'ont pas représenté leurs titres de propriété ou qui ont négligé de donner leurs soumissions de payer les suppléments de finance ; - faisant défense à tous ceux qui sont chargés de la régie des domaines du Roi, de chasser sur lesdits domaines ou d'en affermer la chasse.- États des aliénations des domaines et droits domaniaux faites dans l'étendue de la Généralité d'Amiens, Calais et Ardres, en exécution de l'édit du mois d'août 1708 (ventes du moulin de Doullens, du

domaine de Mons et Boubers, des moulins à eau et à vent de la ville d'Ardres, du domaine de Noyelles, Hiermont, Conteville et le Mesnil, etc.).

1702 - 1781

A66

Déclaration du roi Louis XV pour la vente et engagement à vie des domaines de Sa Majesté, dont le prix sera payé en billets de l'État, des receveurs généraux des finances ou de la caisse commune des recettes générales. - Arrêts du Conseil d'État, fixant le prix des domaines qui seront aliénés à vie, par rapport aux différents âges ; - ordonnant que les acquéreurs à vie des petits domaines chargés de rentes en grains les acquitteront en nature. - Ventes à titre d'engagement, en exécution de l'édit du mois d'août 1717 : des droits de travers de Roye et de Guerbigny ; - du droit de palette sur les grains dans la ville d'Abbeville, avec le droit de travers qui se lève dessus et dessous le Pont au poisson, etc. ; - des halles aux boucheries de la ville d'Abbeville et de deux rentes, l'une due par les habitants de Montreuil, et l'autre, par le propriétaire du travers de Montreuil, - de la haute et de la moyenne justice sur la paroisse de Montigny, et de la haute justice sur la paroisse de Nempont-Saint-Martin (soumissions, affiches, procès-verbaux d'adjudication provisoire, etc.).

1718 - 1719

A67

Arrêts du Conseil d'État, ordonnant la réunion générale des domaines ; - concernant la réunion des domaines, des justices et autres droits domaniaux ; - l'aliénation des domaines. - Vente provisoire, au sieur Vidal, avocat au Conseil du Roi, du droit de contrôle des toiles de la ville et banlieue d'Abbeville.- Demandes successives faites, en 1746, par le sieur de Forceville, lieutenant de Roi de la ville de Rue, en 1772, par le sieur de Chatenay Valanglard, brigadier des mousquetaires, en 1778, par les sieurs François Oeuillo et Pierre Siffait, associés, de la concession, à titre d'inféodation et d'arrentement, d'un terrain sis dans le Marquenterre et nommé les Molières de Saint-Firmin. - Arrêts du Conseil d'État, ordonnant qu'il sera procédé à la revente, à titre d'engagement : du droit de vicomte à Calais ; - de l'étang de Camiers ; - de la prévôté de Combles en Artois ; - du domaine de Combles, pour la partie située en Picardie ; - du domaine de Péronne ; - de 16 journaux de terres vaines et vagues, sises entre l'écluse des Masures et les deux nocs servant à l'écoulement des eaux de Quend ; - de 70 mencau-dées de terre, sises au terroir de Sapigny ; - concernant les domaines engagés.

1720 - 1788

A68

Demandes de concession, par les sieurs Jean-Germain Robillard et Jean-Baptiste Leroux, officiers de la Reine, de 240 journaux de terres incultes sises dans les paroisses de la Faloise, de Bécourt, d'Épagny-lez-Chaussoyet de Haineville ; - par les sieurs Jean-Baptiste Warin et Jean François Lécaillet, d'un rideau longeant le chemin du Pont de Metz au Petit-St-Jean près d'Amiens ; - par le sieur Simon, avocat, de 300 mesures de dunes et garennes, à Tardinghen, etc. ; - par le sieur Honoré Stanislas Battel, laboureur à Onival, de 5 à 600 journaux de molières qui s'é-tendent depuis Saint-Valéry jusqu'à la pointe du Hourdel ; - par le sieur Augustin Laurent, fabricant à Amiens, d'un terrain vague formant le talus du rempart de cette ville, à l'extrémité de la rue du Four-des-champs ; - par le sieur Longueville et la demoiselle Malingre de 24 mesures de terres incultes faisant partie des dunes qui sont sur le rivage de la rivière d'Authie ; - par le sieur Lapostole de l'emplacement d'un ancien cavalier des fortifications d'Amiens, pour y construire un moulin à vent, afin de pouvoir donner des leçons de mouture économique. - Opposition, par les communes de Ponthoile, de Morlay et de Noyelles, à la concession faite, par arrêt du Conseil d'État, au comte Louis Des Essars, de 600 mesures de molières sises entre l'écluse du Crotoy et la ferme du Four.

1742 - 1783

A69

Mémoire, non signé, sur le moulin Le Comte, à Abbeville, dont sept douzièmes appartenait au Roi et les cinq autres à Joseph François marquis de Licques. - Contestations au sujet du paiement des réparations faites à ce moulin, pendant les années 1752 à 1760, terminées par un arrêt du Conseil d'État, du mois de juillet 1761. - Devis et procès-verbaux d'adjudication des travaux à faire au moulin Le Comte, en 1762 et en 1764.

1752 - 1764

A70

Demande de renseignements sur la forêt de Goyaval, sur les terres et seigneuries de Ribeaucourt, de Beaumetz, de Longivillers, etc, que possédait, en Picardie, le comte de Wargemont, pour servir à l'acquisition de ces biens proposée au Roi. - Réclamation des administrateurs des domaines, tendant à la suppression d'une rente de 120 livres qu'ils prétendaient avoir été constituée indument par le Roi, au profit des officiers de l'élection d'Amiens, pour prix d'un terrain, destiné à l'agrandissement des prisons royales, qui appartenait déjà au Roi. - Renseignements sur des bruits préjudiciables à la régie des droits du Roi et à la ferme des gabelles, répandus dans la Généralité de Picardie. - Réclamation de la comtesse de Lameth contre l'établissement, par les fermiers-généraux, d'une barrière au pont de Dourier, dans le but d'assurer les droits du Roi.

1761 - 1784

A71

États généraux, arrêtés par le directeur des domaines du Roi, à Amiens, du produit des droits d'amortissements et de francs-fiefs, perçus dans les Bureaux de la Généralité d'Amiens.

1788 - 1789

A72

Arrêts du Conseil d'État, ordonnant la réunion au domaine du Roi : du droit annuel attribué aux offices de visiteurs et de contrôleurs des poids et mesures ; - des droits attribués aux offices de jurés-mouleurs, visiteurs, compteurs, mesureurs et peseurs des bois à brûler et des charbons. - Tarifs des droits à percevoir sur les bois à brûler et sur les charbons dans les villes d'Abbeville, d'Amiens, de Montdidier, de Péronne, de Saint-Valéry, d'Albert, de Corbie, de Doullens et de Roye. - Refus des habitants de Doullens d'acquitter les droits dus aux mesureurs de grains.

1696 - 1767

Apanages**A73**

Apanage de Monsieur (Louis Stanislas Xavier, fils de France). - Lettres patentes du roi Louis XVI, ordonnant que tous les actes d'hommages, d'aveux et autres titres concernant les domaines du duché d'Alençon et du comté de Perche seront et demeureront déposés en la Chambre des Comptes de Paris' ; - portant donation à Monsieur, du palais du Luxembourg. - Apanage du comte d'Artois. - Mémoire pour le comte d'Artois contre les communautés du Marquen-terre en Ponthieu, au sujet des droits d'usage, réclamés par les habitants, sur les marais de ce pays. - Concession faite par le comte d'Artois au sieur Marie Félix Guerrier de Lormoy, de 672 arpens de molières à prendre depuis les digues de la ferme du Château-neuf jusqu'à la rivière d'Authie.- Opposition à cette concession par les habitants de Quend et arrêt du Conseil d'État ordonnant que le contrat de concession fait au profit du sieur de Lormoy sera exécuté selon sa forme et teneur.- Devis des digues, des écluses, des canaux, des fossés, et autres travaux nécessaires pour enclorre et défricher les molières concédées au sieur de Lormoy. - Avances de fonds pour les exécuter, etc. - Lettres patentes portant donation au comte d'Artois des domaines et seigneuries de Doullens et de Montreuil-sur-Mer. - Apanage du duc d'Orléans (Louis Philippe Joseph). - Arrêts du Conseil d'État, déclarant résolu de plein droit les baux des domaines de l'apanage faits par feu le duc d'Orléans ; - portant création du Conseil de l'apanage du duc d'Orléans. - Apanage du duc de Berry.

1710 - 1789

A75 - A76 Recette particulière des droits casuels du comté de Ponthieu, gestion des domaines et bois de l'apanage. - Correspondance reçue par Jean-Jacques Delegorgue des officiers de la maison d'Artois à Paris.

Jean-Jacques Delegorgue était subdélégué de l'Intendant, receveur particulier des droits casuels, directeur et receveur général des domaines et bois du comte d'Artois à Abbeville. Correspondants : Sainte-Foy puis Verdun (surintendant du comte d'Artois), Elie de Beaumont puis Philippon de la Madelaine (intendant du département de Ponthieu), Boislecote, Gobauld de Crignelle (contrôleur général), Daniel et Baillon (inspecteurs du domaine à Rue), Le Sénéchal, Nogaret (trésorier général des finances), de Chevêru (intendant des finances au département du comté de Ponthieu).

1777 - 1792

A75

1777-1782. - Thèmes : conflit avec le Bureau des finances d'Amiens (1778), réparations aux bâtiments (moulin et prison d'Abbeville, châteaux de Picquigny et d'Abbeville, chemins de la forêt de Crécy, moulin de Cayeux, moulin de Rue, moulin de Saint-Valery, moulin de Noyelles), pêche à l'étang de Rue (1780), paiement des droits féodaux et seigneuriaux (dont mutation de la terre de Valines, ferme de Prés, mollière de Colline, établissement d'une verrerie dans la forêt de Crécy, mutations de la terre de Draucourt 1780-1781, et de Feuquières, 1783, droit de minage sur le marché de Saint-Valery 1781), contestations relatives aux droits (marais du Marquenterre 1780, dégradation de bois 1781), gestion du domaine (adjudication des bois de Crécy 1781, acquisition de la baronnie de Domart 1781-1783, dessèchement du marais du Marquenterre 1783-1788) mouvance du comté, envoi des états comptables, paiement des rentes dues et des gages.

1777 - 1782

A76

1783-1792, s.d. - Thèmes : étang de Rue, mise en état des écluse et digues.

1783 - 1792

A77

Comptabilité. - Comptes-rendus par Delegorgue, pièces justificatives : Etat de situation des recettes et dépenses, extraits du journal comptable, comptes-rendus par Gabriel Dumontier, receveur particulier du domaine, états particuliers par type de recettes, états des pièces justificatives fournies (1775-1790). Vérifications des comptes de 1781 à 1789 : états des pièces justificatives, correspondance (1784-an III). Gratifications accordées par le comte d'Artois aux septuagénaires et octogénaires : recensement des bénéficiaires, reçus, extraits de registres de baptême (1788).

1775 - An III [22/09/1794 - 22/09/1795]

A78

Domianialité. - Château de Ponthieu à Abbeville : devis et mémoires des travaux (1777-1787). Moulins d'Abbeville et de Saint-Valery : mémoires des réparations, quittances de fournitures de bois, procédure relative à la banalité, note sur les charges (1777-1790). Greffes municipaux, royaux et prévôtaux : état descriptif des municipalités, état des juridictions royales, note sur la municipalité de Crécy, correspondance en réponse à une enquête sur les droits attachés aux greffes (1780, 1784-1785). Navigation et pêche : plainte des négociants contre l'amirauté de Saint-Valery accusée de gêner la navigation d'Abbeville (1777), plainte des habitants de Groffliers contre ceux de Berck au sujet de la pêche à basse eau (1787).

1777 - 1790

A79

Etat des terres et seigneuries dépendant de l'apanage : composition, droits et charges, redevances acquittées ou dues (1791). Historique du comté de Ponthieu (s. d.).

Concerne les seigneuries de Noyelles, Hiermont, Conteville, le Mesnil et forêt de Cantâtre ; les châtelainies de Cayeux et de Saint-Valéry ; les baronnies de Domart, Bernaville, Berneuil et Lanches ; la baronnie de Picquigny.

A80

Ville de Doullens : mémoire sur les revenus du comté de Ponthieu, correspondance du receveur du domaine (1777, s.d.). Montreuil-sur-Mer : correspondance reçue du receveur des domaines (1783).
1777 - 1783

A81

Châtellenies de Cayeux et de Saint-Valery. - Comptabilité : états mensuels des recettes et dépenses, correspondance reçue de Dubrun, bailli (1781-1785, 1791-1792). Perception des droits domaniaux et seigneuriaux (dont droit de mer et de pêche), paiement des gages : correspondance avec le bailli, tarifs, mémoire, procès-verbaux de délits (1780-1783, 1788). Moulins de Saint-Valery et Cayeux : états des livraisons de blé, mémoires de travaux (1783-1784). Vente de bois : procès-verbaux (1782-1783). Inventaire des titres : correspondance (1783). Seigneurie de Bouillancourt-en-Séry, mouvant de la châtellenie de Cayeux : mémoire relatif à sa mouvance (1783). Seigneurie de Wailly, mouvant pour partie de la seigneurie du Roc de Cayeux : liquidation des droits seigneuriaux, ventilation, correspondance (1783-1784).

1780 - 1792

A82

Seigneuries de Noyelles-sur-Mer, Conteville, Hiermont, Le Mesnil et forêt de Cantâtre. - Revenus et charges, censive : états, dénombrement des terres mouvant du comte d'Artois à Mesnil-Domqueur, correspondance (1777-1786). Gestion du domaine : mémoire sur la renclôture de Noyelles, travaux aux fermes, travaux et dégradations aux moulins d'Hiermont et de Noyelles, baux à cens (1773 cop.-1791). Adjudication et exploitation des bois (chantiers de Noyelles, du Crotoy, d'Abbeville d'Amiens et de Port, forêt de Crécy), réparations des chemins, nomination des gardes : correspondance, estimation de valeur, comptes, mémoires (1780-1792). Forêt de Cantâtre, adjudication : récolement de coupe, procès-verbal, croquis, estimation (1780-1791).

1773 - 1792

A83

Baronnies de Domart et seigneuries de Bernaville, Berneuil et Lanches. - Revenus, perception et contestation entre le comte d'Artois et le comte de Wargermont : correspondance, quittances, procès-verbal, comptes, état de la recette (1782-1789). Moulin de Bernaville : quittances de livraison de blé, mémoires de réparations (1783, 1786). Contestation entre l'évêque d'Amiens et les habitants de Lanches au sujet du chemin de Lanches à Saint-Hilaire et du fossé Robert : mémoire (après 1787).

1782 - 1789

A84

Baronnies de Picquigny. - Mouvance de Picquigny et de Vignacourt : état du revenu, des fiefs et terres et paiement du 20e (1779), cartulaire de Vignacourt (fragment de la table, 1772), paiement des droits seigneuriaux (1786). Revenus, gestion du domaine (dont moulin et château de Picquigny) : état de la consistance du domaine, baux, correspondance adressée par le régisseur Beauger à Delegorgue (1779-1792). Droit de chasse et nomination de gardes : correspondance, mémoire, accusation de vol de bois contre le régisseur (1781).

1772 - 1792

A85

Marquenterre. - Garenne de Saint-Quentin : contravention (1787), acquisition (1780). Molières de Saint-Firmin, marais du Marquenterre : avis sur les droits d'usage, les accensements et la taxation des huttes, paiement d'un expert, autorisation d'enclôre, vente par le vicomte de Forceville, plan des mollières de M. de Lormoy, note sur la contestation du marais de la Bassée entre les habitants du Crotoy et l'abbaye de Saint-Riquier (1764-1788). Saisie féodale sur les biens d'Angélique

Baron par Louis de Mailly, seigneur de la Mothe en Marquenterre : arrêt (1698). Rue, accensement de terrains sis sur les remparts : note sur les droits de la municipalité, correspondance, actes de propriété (1780-1788) ; gestion de l'étang : adjudication des herbes, réparations, paiement d'une rente (1780-1786) ; fondation de messes en la chapelle du Saint-Esprit : nomination de prêtre, paiement de rente (1780-1784).

1698 - 1788

A86

Mouvance du comté de Ponthieu. - Cambron : mémoires relatifs à la mouvance de la ferme appartenant à M. de Belval (1787-1788). Arguel : déclaration rendue au comté de Ponthieu par Françoise de Gueschart (1672). Mareuil, pairie relevant du comté de Ponthieu : état de la consistance (s.d.). Ferme de Préz, près d'Abbeville : retrait lignager exercé par Marie-Thérèse de Buissy (1776). Châtellenie du Titre : copie des titres de 1685 à 1738. Waben (Pas-de-Calais) : mémoire relatif aux droits féodaux et domaniaux (1783). Contestation de la mouvance de biens appartenant à M. de Bernapré (fief de Coquières, terre de Rederie, relevant de la seigneurie de Sénarpont) entre le comté de Ponthieu et le prince de Nassau : correspondance, pièces de procédure (1719, 1782-1790). Paiement des casuels et droits seigneuriaux : règlement (1771), certificats pour mutation à Vironchaux (1786), avis de paiement de censives dues par la maison dite de la Bannière, rue du grenier à sel à Abbeville, et par des terres sises à Nouvion et Inval (1786). Procédure contre le comte de Houdan et al. relative à la mouvance de maisons et terres sises au hameau de Flandres près de Rue : mémoires, correspondance, pièces de procédure (1781-1784).

1672 - 1790

A87

Trésorerie de Ponthieu. - Liste des rôles comptables établie par Nicole Delonde et présentée à Fremin de Fontaines, bailli de Waben. 1 p. parch.

1366

A88

Vicomté de Doullens.- Cens et rentes perçus : fragment de comptes. 2 p. parch.

15 ème s.

RL343

Plan du Marquenterre, partie du Ponthieu bornée au nord et à l'ouest par la Manche et la rivière d'Authie, à l'est par la même rivière et par les communes de Villers sur-Authie, de Vercourt, d'Arry, de Bernay, de Forest-montiers, de Nouvion, du Titre, d'Onvillers, au sud par Buigny-Saint-Maclou, la ferme de Saint-Nicolas et le Grand-Lavier. (Ce plan paraît provenir du comte d'Artois.)

18 ème s.